

Quelques informations sur la structure « Musique-école »

Afin de vous aider à décider si vous souhaitez que votre enfant intègre la structure Musique-école, et aussi pour discuter avec lui/elle, voici quelques informations.

Si vous souhaitez l'inscrire à l'audition d'admission, n'oubliez pas de renvoyer le formulaire d'inscription **d'ici le 31 janvier 2017**, car nous élaborons l'horaire de passage que vous recevrez environ deux semaines avant l'audition.

La structure Musique-école s'adresse à des élèves domiciliés sur le canton de Vaud, de la 5^e à la 11^e Harmos pour les instrumentistes et de la 5^e à la 8^e Harmos pour la Maîtrise, dont le potentiel, l'engagement et la motivation dans leur pratique musicale ont été reconnus lors d'une audition d'admission. Ces élèves doivent aussi être à l'aise scolairement et autonomes afin de pouvoir s'épanouir pleinement dans la structure.

Pourquoi intégrer la structure ? Les avantages :

- Bénéficier d'une formation musicale approfondie, en parallèle à sa scolarité obligatoire.
- Bénéficier d'un horaire allégé de façon individuelle à l'école pour pouvoir mener les deux formations en même temps.
- Dans une classe où se côtoient musiciens et non musiciens, avoir des camarades qui partagent la même passion pour la musique, et ne pas se sentir isolé ni différent.
- Faire partie d'un groupe très solidaire et pouvoir participer à de beaux projets musicaux.
- En bref, pouvoir faire beaucoup de musique tout en gardant un vrai choix d'orientation à tout moment.

Questions à se poser pour les enfants :

- La musique est-elle une chose très importante dans ta vie ?
- Est-ce que tu y penses déjà tôt le matin ?
- Es-tu curieux/se de découvrir ou d'apprendre des choses qui concernent la musique ?
- Est-ce que jouer de ton instrument ou chanter est vraiment important pour toi ?
- Est-ce qu'il y a souvent de la musique qui chante dans ta tête ?
- Aimes-tu parfois composer ou improviser des airs ?
- Aimes-tu avoir beaucoup d'occasions de jouer ou chanter ?
- Aimes-tu jouer ou chanter avec d'autres qui ont la même passion que toi ?
- T'arrive-t-il de t'imaginer en train de jouer dans un orchestre, ou en soliste, ou de diriger, ou de jouer et chanter en concert ?

Si tu as répondu oui à la plupart de ces questions, la structure Musique-école peut être une magnifique aventure pour toi.

Qu'est-ce que j'aurai comme cours au Conservatoire de Lausanne?

- Pour les élèves instrumentistes de la Structure :
 - Tous les élèves Musique-école ont un double cours d'instrument principal.
 - **La participation à un des grands ensembles du Conservatoire de Lausanne fait partie du cursus obligatoire des élèves Musique-école.**

Donc, tu devras prévoir une partie de ton mercredi après-midi au Conservatoire de Lausanne, car presque tous les grands ensembles ont lieu à ce moment (Ministrings, Maîtrise Découverte, Maîtrise Horizon, Orchestre Piccolo, Orchestre des Jeunes) ou le samedi (Orchestre à Vents du Conservatoire de Lausanne).

Chacun rejoindra un grand ensemble en fonction des possibilités, de son âge et de son niveau. Le choix de l'ensemble est soumis à la décision de la direction.

- Un cours collectif de culture musicale est réservé aux élèves de la structure et a lieu lors d'une après-midi d'allègement commune à toute la structure. Les élèves sont regroupés par âge et abordent des sujets variés par module tout au long de l'année.
 - Il y a possibilité d'un cours de deuxième instrument, suivant la capacité de travail de chacun. Pourquoi pas un instrument d'orchestre si on est pianiste ?
 - Les élèves Musique-école suivent aussi un cours de solfège suivant leur niveau.
 - Ponctuellement, il y a des projets spécifiques auxquels participent tous les élèves de la structure Musique-école.
 - Beaucoup d'élèves font aussi de la musique de chambre en plus, mais c'est optionnel.
- Pour les chanteurs de la Maîtrise Musique-Ecole :
 - Deux cours de chant/travail vocal par semaine, en petit groupe
 - Un cours de polyphonie
 - Participation à l'une des Maîtrise du Conservatoire, tu devras prévoir une partie de ton mercredi après-midi au Conservatoire de Lausanne, car presque tous les grands ensembles ont lieu à ce moment

Qu'est-ce qui est attendu des élèves de la structure ?

- Les élèves de la structure y entrent par choix : nous attendons d'eux régularité, assiduité, engagement et motivation, même si nous savons que les enfants peuvent avoir des hauts et des bas.

Comment se passe l'audition d'admission ?

Une audition, c'est souvent impressionnant, voici quelques informations pour que tu saches à quoi t'attendre

- Pour les élèves instrumentistes de la Structure :
 - Avant de jouer, tu pourras t'échauffer environ une demi-heure avant ton heure de passage dans une salle avec piano.
 - Chaque enfant joue quelques morceaux : de son instrument principal, et s'il joue d'un deuxième instrument, et qu'il le souhaite, aussi de son deuxième instrument.
 - Le jury pose quelques questions pour mieux connaître ton parcours et ta motivation.
 - Il peut aussi y avoir un petit test de solfège.
 - Tu peux poser tes questions si tu en as. N'oublie pas de les préparer.
- Pour les chanteurs de la Maîtrise Musique-Ecole :
 - Pour chauffer ta voix, les professeurs te feront chanter des petites vocalises, tu feras aussi des petits exercices de rythme (par exemple, reproduire un petit rythme en tapant dans tes mains)
 - Chaque enfant prépare deux chansons ou morceaux
 - Le jury pose quelques questions pour mieux connaître ton parcours et ta motivation.
 - Tu peux poser tes questions si tu en as. N'oublie pas de les préparer.

Questions à se poser pour les parents :

- Votre enfant sera occupé plusieurs samedis ou dimanches chaque année (concert de la structure, projets spécifiques ou concerts des ensembles) : êtes-vous prêts à vous organiser en fonction de ces activités ?
- Le planning d'un enfant élève dans la structure demande plus de suivi, pensez-vous avoir le temps de l'aider dans ce suivi ?
- Il s'agit d'une formation double ; la charge de travail personnel demande une organisation rigoureuse : pensez-vous que votre enfant aura l'autonomie suffisante, ou bien que vous pourrez l'aider dans cet apprentissage d'organisation ?

Le suivi au Conservatoire de Lausanne :

- Les élèves de la structure Musique-école bénéficient d'un suivi renforcé : réunion d'échange Conservatoire de Lausanne-parents, conférence des différents professeurs du Conservatoire de Lausanne, communication rapprochée entre l'école et le Conservatoire.

Le déroulement des admissions pour 2017-2018 :

- Mardi 31 janvier 2017 : date limite d'inscription.
Les parents retournent le formulaire d'inscription pour l'audition d'admission accompagné d'une lettre de motivation de l'enfant **avant le 31 janvier 2017**.
- Pour les chanteurs de la Maîtrise : Vendredi 3 mars 2017 : : audition d'admission au Conservatoire de Lausanne
- Pour les instrumentistes : Vendredi 10 et samedi 11 mars 2017 : audition d'admission au Conservatoire de Lausanne (réserver les deux dates)
- A l'issue de l'audition d'admission, le jury d'admission émet un préavis confidentiel qui est transmis aux directions des collèges.
- Les dossiers scolaires des élèves qui ont reçu un préavis positif lors de l'audition d'admission sont transmis aux directions des collèges de l'Elysée et Mon-Repos
- Après étude des dossiers scolaires transmis par les collèges d'origine des élèves, la décision définitive des collèges est communiquée aux familles.

FAQ : (remarque : le Conservatoire de Lausanne sera nommé CL)

- **Est-ce que notre enfant peut quitter la structure ?**
Oui, au cas où la structure ne lui convient pas, un enfant peut la quitter, en principe pour l'année scolaire suivante, sur l'initiative des parents ou du CL, et après entretiens.
- **Que devient la scolarité au CL lorsqu'un enfant quitte la structure avant la 11^{ème} Harnos ?**
Un enfant qui quitte la structure revient automatiquement à une scolarité normale au CL.
- **Qu'y a-t-il après la 11^{ème} Harnos pour les élèves de la structure Musique-Ecole ?**
Les élèves de la structure Musique-Ecole terminant leur scolarité obligatoire avec le même diplôme que tous les autres, ils ont également les mêmes possibilités d'études : dans toutes les voies (gymnasiale voie maturité ou diplôme, apprentissage, etc).

Au CL, il y a possibilité de revenir au cursus standard, ou de tenter le concours d'entrée en pré-HEM ou à l'HEMU, suivant le niveau atteint.

- **Qu'est-ce que cela coûte ?**
- Pour les instrumentistes : les élèves de la structure Musique-école payent un forfait qui comprend le double cours d'instrument principal, les cours de solfège et de culture musicale, la participation aux grands ensembles, et l'éventuel cours de 2^{ème} instrument (cours pris au CL uniquement). Pour le 2^{ème} instrument, les cours peuvent être pris en dehors du CL, sur demande de dérogation auprès de la direction. L'écolage des cours de 2^{ème} instrument pris en dehors du CL est à la charge des parents.
Actuellement, le forfait est de 2100.- + 65.- de frais de gestion. La réduction famille de 30% ne s'applique toutefois pas à ce forfait.
- Pour les chanteurs de la Maîtrise : actuellement, le forfait pour l'ensemble des cours mentionnés plus haut est de 1000.- + 65.- de frais de gestion. La réduction famille de 30% ne s'applique toutefois pas à ce forfait.

- **Les enfants élèves de la structure peuvent-ils utiliser les studios pour répéter en dehors de leurs heures de cours ?**
Malheureusement, même si le bâtiment est grand, nous manquons de salles, et seuls les étudiants professionnels et pré-HEM peuvent accéder aux studios pour s'exercer.

- **Est-ce que c'est seulement pour les futurs professionnels ?**
Non. Si les élèves de la structure ont en principe le potentiel pour devenir professionnels, il est souvent trop tôt pour savoir comment les enfants vont évoluer, ou les choix qu'ils vont faire.

- **Que deviennent les anciens élèves ?**
Certains sont élèves en pré-HEM (environ 15%) ou étudiants à l'HEMU (environ 40%). Les autres ont choisi des filières d'études académiques tout en continuant en amateurs de haut niveau (Université, EPFL ou autre : environ 40%).